



## **Communiqué de la Commission permanente de la CPU sur la réforme de la formation des enseignants.**

La CPU rappelle tout d'abord ses positions prises lors de son colloque annuel qui s'est tenu à Bruxelles les 2 et 3 avril 2008.

(cf texte joint)

Elle y affirmait, en résumé, que l'intégration des IUFM dans les universités offrait de réelles opportunités de contribuer à l'évolution de la condition enseignante en Europe. Elle proposait une harmonisation progressive des processus de formation permettant d'assurer conjointement la formation professionnelle et la formation académique et le développement d'une recherche, largement ouvertes sur la dimension européenne.

En conséquence, tout en se réjouissant de l'affirmation que les futurs maîtres devront être titulaires d'un master, elle rappelle la nécessité de prévoir des mécanismes spécifiques d'incitation financière (type IPES) pour que l'accès à la formation d'enseignant reste le moteur de promotion sociale qu'il a toujours été.

La CPU considère en outre qu'elle ne peut être tenue à l'écart de la réflexion sur la place et le contenu global des concours de professeurs des écoles et des premier et second degrés auxquels les universités préparent les étudiants et a demandé une audience au Ministre de l'éducation nationale sur ce dossier.

Enfin, en intégrant les IUFM, les universités visent le renforcement global de la formation académique, professionnelle et didactique de tous les formateurs, du L1 au M2. L'évolution des composantes internes des universités, leurs fonctions et leurs modes de coopération entre elles relèvent de la responsabilité des universités autonomes.

Le 5 juin 2008